



Spécial 1er degré

Sommaire

- **Éditorial** p. 1
- **Carte scolaire** p. 2
- **Santé** p. 2
- **Appel à la grève du 9 avril** p. 3
- **Nouveaux programmes** p. 4
- **Redoublement** p. 6
- **GIPA - Salaires** p. 6
- **Hors-classe** p. 7
- **Mobilité professionnelle** p. 8

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,

Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI, Jérôme SINOT

**D'UNE SEULE VOIX
LE 9 AVRIL 2015**



//
**SALAIRES EMPLOI
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL FORMATION
SERVICES PUBLICS
RETRAITE ÉGALITÉ**
//

**MANIFESTATION NATIONALE À PARIS
-50- POUR COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ**

Édito

À DÉFAUT DE PRIORITÉ, ON A L'AUSTÉRITÉ...

Nous ne reviendrons pas sur cette ritournelle chantée par le président et ses ministres qui nous rappelle que l'École doit être LA priorité du gouvernement, mais mettons-la au révélateur des faits et du budget 2015 du Ministère de l'Éducation nationale.

Dans les départements, depuis plusieurs semaines, l'heure est à la répartition des moyens pour l'année 2015-2016. Et c'est dramatique ! Aux effets d'annonce sur la création de postes s'opposent les chutes drastiques de dotations qui auront des conséquences violentes sur les conditions d'études des enfants et de travail des personnels. Si on nous a largement vendu la priorité et la refondation de l'Éducation prioritaire, on oublie de dire que tout ceci se fait à moyens constants et que, dans ce jeu de poker menteur, les perdants sont toujours les mêmes ; usagers, personnels et territoires ruraux !

Et nous ne parlons pas du reste du tableau qui n'est guère reluisant : gel du point d'indice, augmentation des cotisations sociales pour les salariés, difficultés à muter une nouvelle fois cette année, réforme des rythmes scolaires, recrutement limité à la seule formation initiale, suppression des formations...

Bref, dans ce contexte plus que morose, l'heure est plus que jamais à la mobilisation pour mettre en échec les politiques gouvernementales d'austérité initiées par les pouvoirs publics et le patronat et représentées par le pacte de responsabilité et la loi Macron. Le cas de l'Éducation nationale n'est pas isolé. Il est qu'une simple déclinaison de cette politique globale.

La CGT réaffirme qu'il est possible, nécessaire et juste, de mobiliser rapidement les richesses produites pour créer des emplois, revaloriser le pouvoir d'achat et financer toute l'action publique ! Pour y parvenir, il nous faut créer les conditions d'un rapport de force unitaire et le plus large possible, pour imposer la prise en compte de nos propositions.

C'est pourquoi, la CGT appelle tous les personnels de l'Éducation nationale à se mettre en grève et à manifester le 9 avril 2015 pour mettre fin à l'austérité et pour la défense et le développement des services publics !

Jérôme SINOT

CGT-Educ'action 13, 23 boulevard Charles Nédelec 13003 Marseille Tél. : 04 91 62 74 30

Site Internet : cgteducaix.ouvaton.org E mail sdencgt13@wanadoo.fr

Responsables 1^{er} degré : Natacha Bérard : 06.11.03.01.65 ; Pascal Pons : 06.19.81.26.74

Carte scolaire

ET SI LE MINISTÈRE S'APPLIQUAIT SES PROPRES PRÉCONISATIONS ?

Une récente note de la DEPP met fin aux dogmes de l'OCDE sur l'inefficacité de la taille des classes. Bien au contraire, ce [rapport](#) réaffirme l'impact de la taille des classes sur les résultats des élèves. Selon celle-ci c'est d'autant plus vrai pour les classes du primaire et dans le début du collège. Une réduction du nombre d'élèves bénéficie plus aux élèves issus de l'Education prioritaire. Si nous ne disposons de peu d'études sur une scolarisation longue dans cette situation, nous pouvons toutefois tirer des conclusions des études Star et

Dynarski. Elles laissent apparaître une probabilité de 1.6 point supplémentaire pour l'obtention d'un diplôme du supérieur. Il s'agit d'un réel levier pour faire réussir tous les élèves. Pour autant, pas de formule magique, la grande difficulté scolaire ne saurait être résolue sans intervention des RASED.

Pour autant, il est difficile de déterminer quelle est la cause de l'amélioration des résultats : l'augmentation du temps consacré à chaque élève par l'enseignant, l'amélioration de

la relation avec les parents, la facilité de la gestion de la discipline dans les classes à faible effectif ?

Enfin, il faudrait également mener des études combinant la réduction de la taille des classes avec la mise en place d'une formation permettant d'adapter au mieux les pratiques pédagogiques à ce nouveau contexte.

Il ne reste donc plus qu'au Ministère à mettre en application ses propres préconisations !

Fabienne CHABERT

Santé

YOUPI, ON A TROUVÉ UNE NOUVELLE MALADIE !

On a surtout trouvé un nouveau débouché pour l'industrie pharmaceutique... Au mois de février dernier, la Haute Autorité de Santé (HAS) a rendu publique des recommandations pour le moins troublantes. En effet, sans aller jusqu'à définir le TADH, appellation du trouble du déficit de l'attention-hyperactivité, comme une simple maladie, elle a reconnu que ce TADH était en tout cas « traitable » grâce à un médicament, le méthylphénidate ou MPH (Ritaline© ou Focalin©).

Pour la première fois dans l'histoire du soin, on découvre des symptômes concomitants qui ne sont pas une maladie mais qui se soigneraient par une prescription médicale...

On croit rêver !

C'est l'aboutissement d'une re-

cherche incessante du traitement de la difficulté scolaire et du comportement par la médicalisation à outrance. C'est la poursuite permanente du renforcement de l'entrée médicale dans la pédagogie et dans la prise en charge des élèves en difficulté. Ce qui est dingue dans cette affaire (largement passée sous silence d'ailleurs), c'est qu'aucune étude sérieuse n'appuie ce recours au MPH et démontre ses bienfaits. Les seuls chiffres en notre possession pour réfléchir à cette connexion troubles-médication, ce sont ceux en provenance des États-Unis où désormais plus de 11 % des enfants sont sous MPH, médicament puissant de la classe des amphétamines... Ça fait froid dans le dos !

En somme, le TADH n'est pas une maladie, mais un simple

objet encore mal identifié à qui on donne aujourd'hui une existence formelle grâce au MPH. C'est donc le produit qui définit la maladie. Surtout, quel impact aura cette décision auprès des familles et des professionnels de santé et de pédopsychiatrie ? C'est une machine infernale qui a été lancée et les répercussions seront terribles dans le traitement de la difficulté. Combien d'enfants seront traités sans qu'aucune approche pédagogique ou psychologique ne soit menée ? Il est à parier qu'il sera plus facile pour certain-e-s de se réfugier derrière le traitement. **Ce qui est sûr, c'est que dans cette affaire, tout le monde n'est pas perdant. L'industrie pharmaceutique en rêvait, l'HAS l'a exhaussé !**

Jérôme SINOT



Les organisations syndicales, la CGT Éduc'action, la Fédération CGT des Services Publics, le SNUDI-FO, la Fédération des Services Publics et de Santé FO et la Fédération Sud-Éducation, appellent tous les personnels du 1er degré et des collectivités territoriales à participer à la grève interprofessionnelle du 9 avril initiée par les confédérations CGT, FO et l'union syndicale Solidaires et dans toute la fonction publique par FO, la CGT, Solidaires et la FSU.

Les organisations syndicales signataires dénoncent :

- les politiques d'austérité poursuivies par les gouvernements successifs.
- le gel des traitements depuis 2010 et ses conséquences désastreuses pour les personnels. Elles revendiquent donc leur augmentation immédiate.
- l'alourdissement des missions des personnels et la dégradation de leurs conditions de travail en raison notamment de l'application de la réforme des rythmes scolaires, dont nous pouvons dresser un constat négatif.
- sa généralisation à la rentrée 2014 s'est faite sans qu'un réel bilan ministériel sur les effets de la réforme ne soit fait.

Malgré de larges mobilisations des enseignant-e-s, personnels des collectivités, salarié-e-s du secteur associatif et parents d'élèves qui dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail et les inégalités territoriales créées pour les enfants, les gouvernements successifs se sont entêtés à poursuivre cette réforme emblématique de la politique d'austérité.

Cette réforme met en place un nouveau transfert de compétences de l'État vers les collectivités alors que leur dotation globale de fonctionnement est amputée de 3,7 milliards d'euros par an d'ici 2017.

Tout ceci confirme nos craintes, notamment sur :

- le développement de la précarité-déqualification et les remises en cause statutaires pour les enseignants et les personnels territoriaux
- la problématique de l'utilisation des locaux faute de moyens et d'espaces supplémentaires nécessaires,
- l'instauration de tâches supplémentaires pour les personnels enseignants et territoriaux,
- l'allongement des temps de travail engendrant de la fatigue pour les enfants ainsi que pour les personnels concernés,
- le manque de lisibilité du temps contraint et du périscolaire pour les enfants et les parents,
- l'insécurité des conditions d'accueil des enfants,
- la captation de compétences éducatives relevant de l'École par les collectivités.

Nos organisations réitèrent leur opposition à la réforme des rythmes scolaires et continuent de demander à la ministre de suspendre son application.

L'intersyndicale entend poursuivre la lutte commune et appelle à organiser la préparation de la grève interprofessionnelle du 9 avril, dans une dynamique de mobilisation unitaire (assemblées générales, heures mensuelles d'information syndicale).

Le 13 mars 2015

VERS UNE ÉCOLE AU PAS

C'est à la lumière des mesures politiques prises par le gouvernement après l'odieux attentat raciste contre les gens de Charlie Hebdo qu'il faut aborder les nouveaux programmes mis en place par le ministère de l'Éducation nationale à propos de l'Éducation morale et civique.

En soi, l'arrivée de ces programmes posait la question essentielle du rôle et du comportement idéal du fonctionnaire. Sommes-nous donc des sujets devant appliquer au mieux les directives de l'État ou des citoyens aptes à réfléchir, à comprendre les directives précitées et à en faire avec nos élèves un examen critique ?

Les préconisations du Conseil Supérieur des Programmes appellent à deux lectures possibles selon que l'on pense ou non vivre dans une société démocratique (au sens réel de régime où le peuple dirige) et selon la conception que l'on a de la nature de l'État.

L'introduction donne clairement la *la* : l'éducation morale et civique se fait dans le cadre laïque de l'école (une laïcité non définie) et implique une « évidente obligation de neutralité des personnels » mais « ni réticence ni abstention dans l'affirmation des valeurs transmises » ; nous sommes ainsi « tenus de promouvoir ces valeurs ».

Selon que l'on pense que l'État est une entité neutre, au-dessus des partis et des passions, qu'il s'agit simplement de valeurs de bon sens permettant de vivre ensemble, ou qu'au contraire on considère l'État comme une entité au service d'une classe dominante avec des valeurs destinées à perpétuer le système capitaliste, il est évident qu'on ne peut avoir le même regard sur ces programmes et sur le concept même d'éducation morale et civique.

L'affirmation « ce sont les valeurs d'une école républicaine pour une société démocratique » n'est pas étayée, et pour cause. Mais, pour la CGT Educ'action, les concepts d'école républicaine et de société démocratique sont alors à interroger.

Et voilà que la ministre de l'Éducation nationale nous donne des éléments pour trancher ce dilemme. Évoquant le traitement dans l'École des discussions autour de l'attentat, elle a eu ces mots qui ont le mérite de la clarté : « *Même là où il n'y a pas eu d'incident, il y a eu de trop nombreux questionnements de la part des élèves. Et nous avons tous entendu les "Oui je soutiens Charlie, mais", les "deux poids, deux mesures", les "pourquoi défendre la liberté d'expression ici et pas là ?"* » Ces questions nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école, qui est chargée de transmettre des valeurs »

Ce qui est insupportable, ce sont les questions, les avis divergents. Qui peut nier que les 7 morts de Charlie Hebdo, quel que soit l'immense respect qu'on puisse avoir pour eux, ont été cent fois plus médiatisés que les 2000 victimes de Boko Haram ? Le message de la ministre est clair : les élèves n'ont pas le droit de demander pourquoi. Pourquoi la politique de l'État français colonialiste n'aurait-elle pas une responsabilité ? Pourquoi le ministre des affaires étrangères peut-il un jour déclarer que le Front Al-Nosra fait du bon boulot et le lendemain s'émouvoir du massacre de Charlie Hebdo ? Pourquoi en France un racisme si virulent

Aide aux élèves en difficulté : un millefeuille coûteux et inefficace

Il en est ainsi des stages de remise à niveau (SRAN) hérités des ministres Darcos et Chatel. C'est ce que dit un récent rapport de la Cour des Comptes (Le Canard Enchaîné du 25/03/2015). Et cela confirme ce que nous disons depuis le début (lire sur cgteducaction1d.ouvaton.org/). Rien que pour ces stages, aux alentours de 20 millions d'euros sont dépensés chaque année (l'équivalent de 600 à 700 postes d'enseignant-es !). Car pour aider les élèves en difficulté, il existe un dispositif à l'efficacité éprouvée : des professeur-e-s spécialisé-e-s dans le cadre des RASED. C'est ce que confirme le même rapport. Problème : les aides personnalisées (remplacées depuis par les tout aussi inefficaces Activités Pédagogiques Complémentaires) et les SRAN ont été créés pour faciliter la disparition des RASED ; malgré les promesses du candidat Hollande, les ministres de l'Éducation nationale qui se succèdent depuis 2012 n'ont pas recréé les postes de RASED perdus et font se perdurer les mêmes incohérences et dispositifs inefficaces. Au détriment des élèves et des personnels.

envers les gens d'origine nord-africaine, est-ce en rapport avec la guerre d'Algérie ? Pourquoi, tout simplement ? La question ne sera pas posée comme on disait du temps de l'affaire Dreyfus.

Il y a certes aussi des réactions moins sympathiques, des références à tel artiste en déclin, ou plus généralement aux Juifs qui se réuniraient dans des caves, possèderaient l'argent et domineraient le monde. Mais répondre à ces élucubrations

Dommmages collatéraux de la réforme des rythmes scolaires (suite)

La Ville de Paris, pionnière dans l'application de la réforme Peillon sur les rythmes scolaires, n'a plus un sou en poche. Déjà, les travaux dans les écoles sont reportés aux calendes grecques, les classes de découverte, qui constituaient un atout pour les élèves parisiens, se réduisent d'année en année à une peau de chagrin... Mais les dernières trouvailles pour économiser ne sont pas dues à cette réforme. C'est, juré - craché, ce qu'assurent les services de communication de la Ville. La diminution du chauffage dans les écoles ? C'est de l'écologie ! La suppression des cars pour les sorties scolaires ? C'est pour la santé des petit-e-s parisienn-e-s ! Argument fallacieux s'il en est, doublé d'une hypocrisie qui ne se cache même plus : les élèves de l'Éducation Prioritaire pourront quant à eux continuer à polluer la planète et conserveront leurs cars. Quel signal envoyé !

Éclipse solaire du 20 mars : une communication déficiente et inconsciente, bien éloignée des préoccupations pédagogiques. Car si rares sont les académies qui ont réellement investi cet événement majeur (pour le prochain de cette ampleur, il faudra attendre septembre... 2081 !), la majorité s'est repliée avec frilosité par des ordonnances de calfeutrage : sauve-qui-peut, tous à l'abri, pas de sortie, pas de récréation, pour protéger les rétines des bambins ! Pas d'observation, donc, puisque les plus hautes autorités ont omis de prévoir en quantité suffisante les outils nécessaires à l'observation de ce phénomène exceptionnel ! La palme de l'absurdité revient même au Ministère, lequel, dans une note aux recteurs et inspecteurs d'académie, dix jours avant l'éclipse, expliquait sans rire, misant sur la méconnaissance de ces hauts responsables de l'Éducation, que « *des risques liés à l'observation d'une éclipse de soleil peuvent engendrer des liaisons oculaires graves* ». C'est sans doute ce que Choderlos de Laclos appelait "*Les lésions dangereuses*"... En tous cas, on ne peut que déplorer ces manques d'inventivité, de responsabilité pédagogique, de courage scientifique et de précaution financière...

nécessite d'argumenter, de vouloir convaincre et donc d'accepter le débat. Ce n'est pas du tout ce que veut notre ministre : sa consigne est claire : « *Tout le monde aux ordres et silence dans les rangs !* ».

Les questions sont donc insupportables et l'École n'est pas là pour les écouter mais pour transmettre les valeurs. Référons nous à nouveau aux programmes de l'Éducation morale et Civique : les valeurs doivent être « *acceptées par tous, quelles que soient leurs convictions* ». Tout cela porte un nom, obéissance aux ordres. C'est la mission que nous confie la Ministre : « *Faites entrer sans discussion dans les têtes des enfants les valeurs de la République* », au hasard, on peut citer la plus évidente valeur de notre société républicaine capitaliste : il est licite pour un Homme d'en exploiter un autre. Ce rôle idéologique de l'École n'est pas neuf, Jules Ferry y avait déjà pensé. On doit largement à la communale de la fin du XIXème et des débuts du XXème la ruée, la fleur au fusil, de millions d'anciens élèves partis, entre 1914 et 1918, mourir pour les industriels, selon le mot d'Anatole France.

En outre, par ces préconisations, on touche à la conception de l'École et à sa portée : transmettre des valeurs, au sens même de la transmission des savoirs. Or, ce concept de transmission des savoirs, inventé par le même Jules Ferry n'est qu'un outil visant à confisquer la production et la construction des savoirs au profit d'une minorité. Comme l'a dit Marx : « *les idées dominantes sont celles de la classe dominante* » c'est dire que nous, enseignants, participons au travail d'intégration au système, pour le plus grand profit des possédants.

La CGT Éduc'action se pose, depuis des années, la question d'une autre École, qui soit émancipatrice. Se poser la question c'est admettre que celle que

nous connaissons ne l'est pas. Cette « *formidable machine de reproduction sociale* » (Bourdieu) ne nous satisfait donc pas.

Le constat est brutal : il en est de l'éducation morale et civique comme du socle commun en général, une entreprise idéologique de formatage, pas nouvelle, certes, mais adaptée aux réalités d'aujourd'hui et donc, plus performante. Par là même, elle nous prive, nous les enseignant-e-s, d'exercer notre droit à la critique, notre liberté pédagogique, notre volonté d'être acteurs et non obéisseurs dociles de l'État. Les déclarations ministérielles ne font que confirmer tout cela.

Que l'on mette en débat toutes les questions posées, plutôt que tenter de nous faire marcher au pas de l'oie. Quelle conception de la laïcité ? Quelles valeurs sont liées au système social qui est le nôtre et lesquelles peuvent être considérées comme universelles ? Qu'est-ce que la démocratie ? Quel sens a la « démocratie » dans notre République bourgeoise ? Voilà, par exemple, des questions qui mériteraient d'être posées dans le cadre de la consultation des enseignants. Ainsi nous pourrions élaborer, non pas une éducation morale et civique au service de l'idéologie des dominants, mais un certain nombre de points nodaux de discussion questionnant notre société et donnant des armes aux élèves pour se construire un avis. **Avec les événements survenus en ce début d'année, ne leur serait-ce pas plus utile que la mise au pas qu'exige Madame Vallaud-Belkacem ?**

Jean GRIMAL



DU REDOUBLEMENT

Un récent décret met quasiment fin au redoublement. La loi d'orientation le qualifiait d'exceptionnel, il est désormais devenu extrêmement rare.

En effet, il ne permettra que de pallier une rupture importante des apprentissages ; il peut intervenir une seule fois au cours de la scolarité en primaire (toujours sur autorisation de l'IEN) sauf exception. Dans le secondaire, il peut exister sur demande des parents pour permettre l'orientation choisie par les parents. Pour prendre en charge la remédiation des élèves il est alors proposé des dispositifs de remise à niveau mais le texte ne renvoie, pour l'instant, qu'au PPRE et aux dispositifs existants n'ayant pas prouvé leur efficacité.

Si la majorité des études montre l'inefficacité du redoublement comme outil de remédiation scolaire, les associations lycéennes et de parents d'élèves y sont attachées, tout comme une partie de nos collègues.

Pourtant, de nombreuses études tendent à montrer sa faible efficacité, voire son inefficacité sur le court terme, et sa toxicité sur le long pour le développement de leur estime de soi et de diverses capacités non cognitives.

Pourtant, le redoublement est très connoté socialement. 20,5 % des élèves issus de milieux défavorisés ont redoublé au moins une fois à l'arrivée en sixième (données 2011), soit six fois plus que les élèves dont les parents sont très favorisés (3,6 %), indique une étude de l'Insee. Un tiers des élèves de nationalité étrangère (32,4 %), eux-mêmes plus souvent de milieux populaires, sont concernés contre 11,8 % des élèves de nationalité française.

De la même façon, les élèves vivant dans une Zone urbaine sensible (Zus) ont aussi plus de risques d'avoir pris du retard à l'école : 21,7 % contre 11,6 % hors Zus. Un phénomène lié pour l'essentiel à leurs origines

sociales, mais l'Insee note que la concentration de personnes défavorisées sur un territoire joue un rôle en soi : à milieu social équivalent, le fait d'être entouré d'une population de même milieu influence les résultats scolaires.

Cela ne signifie nullement que les élèves issus de ces quartiers ou de ces milieux auraient moins de capacité à réussir scolairement. Cela indique simplement que les familles de milieu favorisé ont les codes pour l'éviter en plus du patrimoine culturel.

Une telle mesure apparaît positive, pourtant sans moyen supplémentaire, sans réelle mesure pour aider les élèves en difficulté, sans changement profond de l'école, elle permet au ministère de se donner bonne conscience et de faire des économies budgétaires.

Fabienne CHABERT

Salaires

GIPA : Y AI-JE DROIT ?

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est une indemnité versée à tout fonctionnaire qui n'aurait pas bénéficié sur une période donnée (2010-2015) d'une augmentation de salaire et qui aurait donc vu son pouvoir d'achat fortement baisser.

Ainsi, pour la période de référence qui est fixée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014, le calculateur prend en considération le taux de l'inflation qui est de 5,16 % et l'augmentation des prélèvements sociaux, le gel de la valeur du point d'indice...

Pour savoir si vous êtes éligible à la GIPA, allez voir sur le site de l'UGFF :

<http://www.ugff.cgt.fr/spip.php?article4919>

Pour en calculer le montant, il vous suffit simplement d'indiquer votre indice majoré (indice figurant sur votre bulletin de salaire) détenu à la date du 31 décembre 2010 et à celle du 31 décembre 2014. Le calcul est automatique. Si vous êtes éligible, elle vous sera versée en 2015 au titre des quatre années 2010 à 2014.

Jérôme SINOT

**Ce qu'a perdu
votre salaire,
chaque mois, depuis le
1^{er} janvier 2000 :
la CGT Educ'action l'a
calculé pour vous !
À consulter sur notre
site :
[http://cgteducation
Id.ouvaton.org](http://cgteducation
Id.ouvaton.org)
Une bonne raison
d'être en grève et de
manifester le
9 avril !**

DE NOUVELLES RÈGLES D'ACCÈS À LA HORS-CLASSE

La hors-classe c'est quoi ? C'est une grille indiciaire particulière, permettant l'accès à des indices nettement supérieurs à la grille des Professeur-e-s d'école. [Pour voir les grilles indiciaires et les salaires des PE et des PE hors-classe.](#)

La Hors-Classe est théoriquement accessible à partir du 7^e échelon de la grille des Professeur-e-s des Écoles. En fait dans l'état actuel, c'est impossible avant le 10^e échelon.

Comment entre-t-on dans la hors-classe, y-a-t-il une demande à faire?

Cette entrée se fait selon un barème composé en 2015 de :

- Échelon X 2 (prise en compte de l'échelon au 31/8/2015)
- Note coefficient 1 (note au 31/12/2014)
- 1 point de bonification pour les Directeurs-trices
- 1 point de bonification si on travaille en ZEP depuis au moins 3 ans au 31/8/2015
- 1 point de bonification si on est CPC (nouveau de cette année).

Il n'y a pas de demande à faire, le classement est fait automatiquement.

Un texte paru au [BO du 26 février 2015](#) fixe à la fois les règles pour les promotions 2015

et celles qui auront cours en 2016... Des modifications importantes auront lieu puisque seront pris en compte les services en REP et REP+ (sans pour autant augmenter le ratio de la hors-classe qui sera le même : 4,5 % du corps). Ce qui revient sans dépenser un sou pour l'État à faire payer la politique de l'Éducation Prioritaire par l'ensemble des personnels... Sympa non ?

La CGT Educ'action revendique la suppression de la hors-classe et la création de 3 échelons supplémentaires dans la classe normale atteignables par toutes et tous.

		2014 et avant	2015 (cette année)	2016	2017	2018 et après
Accessibilité		L'accès à la hors-classe est possible dès le 7 ^{ème} échelon au 31 août de l'année civile en cours.	Pas de changement	idem	idem	idem
Échelon		2 points par échelon (au 31 août de l'année en cours)	Pas de changement	idem	idem	idem
Note		Coefficient 1. La note retenue est celle acquise au 31 décembre civile de l'année précédente. Elle pouvait être corrigée selon les départements pour tenir compte du nombre d'années sans inspection.	Coefficient 1. La note retenue est celle acquise au 31 décembre civile de l'année précédente. La note sera actualisée pour tenir compte du nombre d'années sans inspection et ne devra pas conduire à dépasser la note maximale attribuée dans le département.	idem	idem	idem
Éducation prioritaire	REP+		2 points si exercice depuis au moins 3 ans de façon continue.	2 points si exercice depuis au moins 3 ans de façon continue.	2 points si exercice depuis au moins 4 ans de façon continue.	2 points si exercice depuis au moins 5 ans de façon continue.
	Politique de la ville					
	ÉCLAIR RAR RRS ZEP	1 point si exercice depuis au moins 3 ans de façon continue.	1 point si exercice depuis au moins 3 ans de façon continue.	Clause de sauvegarde dès lors que les écoles ne relèveront plus de REP ou REP+.		
	REP			1 point si exercice depuis au moins 3 ans de façon continue.	1 point si exercice depuis au moins 4 ans de façon continue.	1 point si exercice depuis au moins 5 ans de façon continue.
Direction		1 point selon les règles fixées dans les départements.	1 point pour tous les directeurs nommés par liste d'aptitude ou après trois années de faisant fonction ainsi que les chargés de direction de classe unique ou les directeurs d'écoles spécialisées nommés par liste d'aptitude.			
CPC			1 point pour les conseillers pédagogiques titulaires du CAFIPEMF.			

En cas d'égalité de barème, c'est l'AGS qui départage les promu-e-s.

Pour les années en congé parental, la 1^{ère} année compte en totalité, les deux années suivantes comptent pour moitié.

Les bonifications REP+/Politique de la Ville ou REP/Politique de la ville ne se cumulent pas. C'est la bonification la plus favorable qui est prise en compte.

FX Durand

MUTATIONS NATIONALES : UNE CATASTROPHE INÉGALÉE

Cette année les résultats des permutations du lundi 9 mars sont quasiment les plus bas depuis 10 ans. Globalement, seulement 21,67 % (539 personnes sur 16 330 candidat-e-s) des collègues ayant formulé une demande ont obtenu satisfaction cette année contre 42,74 % en 2005. Parmi ces personnes, moins de 40 % sont des rapprochements de conjoints (c'était 61 % en 2005).

Année après année, la situation s'est aggravée. On peut d'ailleurs dire que, désormais, nous « touchons l'abîme ». Les permutations informatisées, première procédure des mutations annuelles, doivent normalement permettre le mouvement de toutes celles et tous ceux qui bénéficient d'une priorité légale (handicap ou rapprochement de conjoints).

La seconde procédure, celle des exeat-ineat intervenant au printemps, doit servir pour les autres collègues.

Nous sommes loin de ce calendrier qui avait cours jusqu'au début des années 2000. Les priorités légales ne sont pas

respectées ; bénéficier d'une reconnaissance handicap-RQTH ne garantit plus de muter, alors que c'était, évidemment, implacable par le passé.

Cette situation perdure depuis quelques années. Le pic avait été atteint en 2013 où seulement 21 % des demandes avaient été satisfaites. A cette époque, le ministère, tirant à boulets rouges sur le bilan Sarkozy et sur la saignée des postes, s'était appliqué à améliorer et fluidifier ces mutations nationales pour les années suivantes. Il fallait « prioriser » les priorités légales et les promesses de création de postes devaient faire la différence...

Où sont les actes ? Que sont devenues les promesses aujourd'hui ? Le résultat de cet immobilisme qui maintient un système de mutation hérité des années 70 est un drame humain pour chaque collègue qui reste éloigné de sa famille, de sa vie sociale ou qui souhaite simplement pouvoir muter comme il en a le droit.

Pour que la situation change et que le seul intérêt de la publication des résultats ne soit pas l'établissement d'un funeste classement des zones bloquées, la CGT Educ'action considère que la ministère de

L'Éducation nationale doit engager une véritable politique volontariste autour de la question de l'Éducation et de ses personnels, mais aussi prendre immédiatement des engagements forts : fin du calibrage départemental (qui restreint le nombre d'entrées), respect de l'article 60 de la loi 84-16 sur la mobilité prioritaire et du droit à mutation de tout fonctionnaire, modification de l'algorithme qui gère les permutations informatisées en favorisant les priorités aux principes de chaînes. **Et surtout, il faut recréer des postes en nombre suffisant pour permette une meilleure fluidité du mouvement entre départements.**

Pour la CGT Educ'action, plus que jamais, gérer des personnels ne veut pas dire gérer des chiffres !

Jean GRIMAL



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous :
UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 5-49
93515 MONTREUIL CEDEX

 Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).